

PROTCOLE SANITAIRE PASSAGE DE GRADES

11 décembre 2021 à RODEZ

Chemin de l'auterne – 12000 Rodez

Ce passage (UV1 + UV2) est ouvert aux licenciés de la « zone Nord » en Occitanie.

Afin d'assurer une reprise des activités, dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19, nous proposons un cadrage des regroupements selon un protocole permettant le respect des mesures barrières.

Quatre principes essentiels doivent régir nos organisations :

1. Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.
2. Réduire les brassages de populations.
3. Casser les chaînes de contamination et réduire les échanges interindividuels.
4. Assurer la traçabilité et le suivi de cohorte des participants.

Désignation d'un référent COVID-19 :

Un responsable de suivi du protocole sera désigné par l'organisateur.

Consignes sanitaires :

- 1 Convocation :
 - Les judokas du même club seront convoqués pour une période précise par bloc (3 blocs de 15 à 20 judokas) : inscriptions - échauffement - épreuve - résultats) ; à la fin d'un bloc, passage au bloc suivant. *voir document de répartition spécifique.*
 - Les judokas et accompagnants ne pourront pas accéder au lieu de compétition avant l'heure prévue.
 - Tout retard lors des inscriptions ou décalage de bloc ne sera pas accepté.
- 2 Émargement & accueil :
 - Un **pass sanitaire valide sera demandé à tous** pour accéder aux épreuves
 - Une liste nominative de tous les participants sera mise en place faisant suite aux inscriptions par extranet.
 - Aucun judoka ne sera accepté s'il n'a pas été préalablement inscrit.
 - Les judokas se présentent en judogi à la table des inscriptions en respectant les consignes et distanciation.
 - Un accompagnant maximum par club (enseignant ou représentant du club) est autorisé pour chaque bloc. Il s'inscrira à l'arrivée.
- 3 Accès dojo, salle (participants / accompagnants) :
 - o Entrée par la porte principale (côté droit du dojo)
 - o Sortie par la porte côté tatami
- 4 Effets personnels :
 - Nous demandons à l'ensemble des participants de se munir d'un masque et de gel hydro-alcoolique pour la durée des examens de grades.
 - Judogi propre, tongs, sac, gourde...
 - Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des acteurs sauf lors de la pratique sur le tapis.

- 5 Distanciation :
A part les candidats et uniquement sur le tatami, chaque personne présente dans l'enceinte sportive se doit de garder une distanciation d'un mètre avec la personne la plus proche.
- 6 Désinfection des espaces de pratique :
Le tatami sera désinfecté en début et en fin de journée.
- 7 Public / accompagnant :
 - Compte tenu des contraintes sanitaires, 1 seul membre de la famille sera autorisé par judoka.
 - Un enseignant maximum par club (ou un accompagnant désigné par le club) sera autorisé et aura accès au plateau technique pendant la durée du bloc. Il devra être en possession de son badge de la Ligue (accréditation).
- 8 Organisateurs / Juges :
Le port du masque est obligatoire pour les juges.
Une distanciation d'un mètre doit être respectée par les juges en charge des évaluations techniques, avec désinfection régulière des mains.
- 9 Buvette :
Une buvette sera à la disposition du public et des candidats.
Les boissons devront être consommées assis dans les gradins.
Pour les candidats, prévoir néanmoins son nécessaire pour la durée des épreuves.
- 10 Vestiaire :
Utilisation possible des vestiaires. Privilégier néanmoins une arrivée directement en judogi (ou à minima pantalon de judogi + t-shirt).
- 11 Échauffement :
 - Un échauffement est prévu pour chaque bloc de judokas.
 - Il est recommandé de garder le même partenaire et de s'échauffer sur son tapis de passage d'épreuves (affiché sur place le jour même).
- 12 Espace de pratique - tatamis :
 - Les judokas se frottent les mains et les pieds (ou passage sur les tapis de désinfection) avec du gel hydro alcoolique avant de monter sur le tatami, et en descendant du tatami.
 - Les judokas en attente sur le bord de leur tapis, respectent les distances entre individus et portent le masque.
- 13 Gestion du matériel :
Les personnes ayant vocation à utiliser un matériel commun se nettoient les mains avec du gel hydro-alcoolique avant et après chaque utilisation.